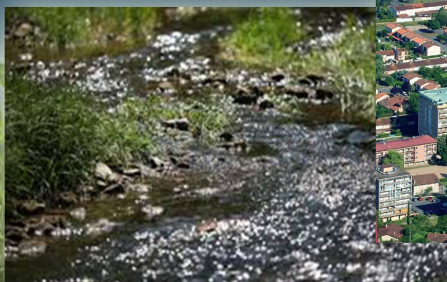


Agir pour le Gers en 2016

L'action
des services
de l'État



<http://www.gers.gouv.fr> 

<https://www.facebook.com/prefet.du.gers> 

<http://twitter.com/Prefet32> 



Ce nouveau rapport d'activité des services de l'Etat dans le département présente une synthèse des missions essentielles assurées par l'Etat en 2016.

Dans le Gers, l'Etat veille à la sécurité et à la protection des personnes et des biens, à la cohésion sociale, joue tout son rôle en faveur du développement harmonieux et cohérent du territoire, et se tient auprès de la population au quotidien.

Notre action, au seul service de l'intérêt général, est confortée par les contacts étroits et suivis avec les élus : parlementaires, conseillers départementaux et régionaux, maires, conseillers municipaux, mais aussi avec l'ensemble des forces vives du département : chefs d'entreprises, agriculteurs, commerçants, artisans, organisations représentatives, associations.

Je vous laisse découvrir, au fil de ces pages, l'action de l'Etat qui s'efforce d'apporter des solutions concrètes aux problèmes qui touchent parfois durement les citoyens gersois, notamment à la suite de la crise aviaire qui a concerné une partie du département, et qui a été particulièrement intense.

Pierre ORY
Préfet du Gers

Sommaire

■ L'État protège les personnes et les biens	3
■ L'État garantit le respect des droits et des libertés	5
■ L'État développe le territoire.....	7
■ L'État soutient l'activité économique et renforce la cohésion sociale	9
■ L'État renforce la cohésion urbaine	11
■ L'État organise l'action éducatrice	12
■ L'État investit dans le Gers	13
■ L'État s'adapte pour mieux agir à moindre coût	13

L'État prévient et lutte contre la délinquance

Les chiffres de la délinquance au titre de l'année 2016 font apparaître pour le Gers les résultats suivants.

Les AVIP (atteintes volontaires à l'intégrité physique) ont diminué de 12,6%, les AAB (atteintes aux biens) sont en augmentation de 6,1%, et les EIEF (escroqueries et infractions économiques et financières) ont augmenté de 26%.

Le Gers figure toujours parmi les départements les plus sûrs de France et les indicateurs d'activité des services montrent que les policiers et les gendarmes en poste sont performants avec une très forte hausse du taux d'élucidation des AVIP (+ 76%) et une stabilisation du taux d'élucidation des AAB (17% des faits élucidés).

L'État protège la jeunesse

Dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse, 318 jeunes ont été pris en charge au titre de la protection de l'enfance. Les 13-21 ans représentant plus de la moitié du public pris en charge, les moins de 10 ans 39%.

L'État lutte contre l'insécurité routière



Le bilan de l'accidentalité dans le Gers s'établit à :

- 153 accidents corporels ;
- 23 tués ;
- 179 blessés, soit au total 202 victimes de la route en 2016.

Le nombre d'accidents corporels et le nombre de blessés sont en forte hausse dans le département (respectivement + 28% et +27%), le nombre de tués est stable. L'indice de gravité des accidents dans le Gers demeure élevé : 15 pour le Gers contre 6,1 pour la France.



Les efforts conjugués en matière d'activités de contrôle et d'actions de prévention ont été poursuivis au cours de l'année.

Dans ce cadre, le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), qui constitue un programme d'actions de prévention et d'information, visant à améliorer les comportements des usagers de la route ou des futurs usagers de la route, pour la sécurité de tous, a permis en 2016 de sensibiliser 22 000 personnes à travers la réalisation de 240 actions.

Les forces de l'ordre ont procédé à :

- 47 147 dépistages d'alcoolémie ;
- 548 dépistages de produits stupéfiants ;
- 672 retraits immédiats de permis de conduire.
- 81 510 excès de vitesse ont été enregistrés dont 64 095 par les radars fixes.

L'État fait face aux risques

A la suite des attentats commis dans notre pays en 2015 et 2016, l'état d'urgence a été décrété en novembre 2015 et prolongé par le Parlement en 2016.

Une campagne de formation aux gestes qui sauvent organisée par la préfecture en partenariat avec le SDIS et les associations de protection civile a permis d'initier 333 personnes aux gestes utiles pour sauver des vies.



Les exercices constituent la clé de voûte de la sécurité civile en permettant la mise en œuvre pratique des dispositions contenues dans les plans de secours. 8 exercices de sécurité civile ont été organisés en 2016 pour faire face aux crises de toutes natures.

102 Plans Communaux de Sauvegarde ont été réalisés sur les 132 communes soumises à obligation.

L'État prévient les risques



Le risque inondation est de loin le risque naturel le plus important dans le département. Or, la majorité des Plans de Prévention des Risques Naturels Inondations (PPRI) en vigueur ne couvre que la surface inondée par la rivière principale.

Ainsi les services de l'Etat ont engagé la réalisation de PPRI à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents sur l'ensemble du territoire départemental. L'année 2016 a permis d'une part l'approbation de 67 PPRI sur les communes du bassin de l'Adour, de l'Arros, du Léés et du Bouès, et la concrétisation des études de zonage réglementaire sur 97 communes des bassins du Gers, du Nord de l'Arrats et de l'Auroue.

La lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes est une priorité du Gouvernement. Depuis sa mise en place en avril 2014, une cellule de suivi départementale composée principalement de services de l'Etat se réunit mensuellement pour travailler sur les situations connues, les modalités de prise en charge éventuelles (accompagnement des familles et des signalés), les actions de prévention à mener (laïcité, citoyenneté, etc) dans différentes structures (établissements scolaires, associations sportives, culturelles, etc).

Un Groupe d'Evaluation Départemental (GED) se réunit tous les 15 jours pour suivre les personnes signalées comme radicalisées ou en voie de radicalisation.



L'État garantit la protection du consommateur et de la sécurité sanitaire et alimentaire

La qualité et la sécurité des services et des produits consommés est une préoccupation essentielle de l'Etat.

Une vaste opération relative aux avertissements et étiquetage indiquant la présence d'allergènes, tant dans les produits emballés que dans les préparations proposées à une consommation directe a été réalisée en 2016.

Dans le cadre du CODAF (Comité opérationnel départemental anti-fraude) des contrôles ont été programmés dans le secteur des chambres d'hôtes ayant abouti à 3 avertissements et 1 PV.

Enfin, la saison d'été a donné lieu à sa traditionnelle « opération interministérielle vacances » qui révèle un accueil de qualité sur les lieux touristiques et les festivals gersois.

En matière de protection de l'environnement et du cadre de vie, le Gers compte 1 000 installations classées pour la protection de l'environnement dont 900 concernent aussi bien les élevages que les abattages et la transformation de produits carnés. Ces dernières ont fait l'objet d'une surveillance continue et accrue notamment en matière de bien-être animal.

En décembre 2016 une nouvelle crise d'Influenza Aviaire de nature différente et plus violente que celle de 2015, a touché le département du Gers. Les mesures nécessaires pour faire face à cette épizootie ont immédiatement été prises par les services de l'Etat.

En matière de veille sanitaire, en 2016, la plate forme régionale de l'Agence Régionale de Santé a réceptionné 127 signaux.

- 1 459 prélèvements et analyses sur la ressource, la production et le réseau de distribution d'eau potable ont été effectués : 99,7% sont conformes aux limites de qualité bactériologique.
- 613 analyses ont été réalisées auprès de 96 établissements disposant de piscine (170 bassins) et 11 lieux de baignades : 90 % sont classés en « excellente qualité ».

Durant l'été 2016, la présence du moustique tigre a été détectée et traitée sur les communes d'Auch, Lectoure et Fleurance.

L'État agit aux côtés des professions de santé :

- Il veille à la permanence des soins médicaux. Le pouvoir de réquisition de médecins a été mis en œuvre par le préfet à 17 reprises pour des carences constatées sur le tableau de garde des médecins.
- Les maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Mirande, Samatan, Seissan et Valence-sur-Baïse sont en cours de réalisation et viendront s'ajouter aux 5 MSP déjà ouvertes sur le département : Fleurance, Marciac, Mauvezin, Nogaro et Vic-Fezensac.



L'Etat a délivré en 2015 :

- 29 805 certificats d'immatriculation
- 9 226 permis de conduire
- 10 817 cartes nationales d'identité
- 6 786 passeports
- 1 181 titres de séjour
- 89 naturalisations

Les délais moyens de délivrance des titres dans le Gers sont inférieurs à la moyenne nationale :

- permis de conduire : 19 jours
- certificats d'immatriculation : 10,3 jours
- cartes nationales d'identité : 13 jours
- passeports : 10 jours



L'Etat exerce le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

Ces contrôles sont centralisés en préfecture depuis le 1^{er} janvier 2010, et concentrés sur les actes prioritaires : intercommunalité, urbanisme, commande publique, certains actes de la fonction publique territoriale. Parallèlement, la fonction de conseil aux élus s'est fortement accrue en 2016 compte-tenu des réformes législatives adoptées et de la mise en œuvre du schéma de coopération intercommunale.

30 702 actes ont été transmis, dont 26 855 actes non budgétaires et 3 847 actes budgétaires.

L'Etat promeut la coopération intercommunale

L'année 2016 a été principalement marquée par les mises en œuvre du schéma départemental de l'intercommunalité et des dispositions de la loi NOTRe.



Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté par le préfet le 25 mars 2016 et mis en œuvre par la prise des arrêtés de périmètre.

Les 2 fusions programmées dans ce schéma ont été actées et ont fait l'objet d'un accompagnement très soutenu de la part des services de la préfecture (réunions, conseils téléphoniques et écrits). Dans le même temps, toutes les autres communautés de communes non concernées par une fusion ont procédé à une mise à jour de leurs statuts (intégration de nouvelles compétences obligatoires).

Au-delà, ce sont plus de 60 procédures qui ont été instruites générant la rédaction de 63 arrêtés.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a nécessité l'organisation de plusieurs réunions d'information en collaboration avec la direction départementale des territoires sur la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Dans le prolongement de ces réunions, des premiers regroupements de syndicats de rivières ont été actés.

L'Etat organise les élections

En 2016, l'Etat a organisé :

- 6 élections municipales partielles dans les communes de Bouzon Gellenave, Goux, L'Isle de Noé, Monblanc, Préchac sur Adour et Sarrant
- 3 élections professionnelles : l'élection partielle des juges du tribunal de commerce d'Auch, l'élection des membres de la chambre de métiers et l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie



L'Etat assure le respect du droit de l'environnement

En matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE): 186 récépissés de déclaration délivrés, 1 autorisation, 10 mises en demeure.

En matière de loi sur l'eau : 10 autorisations et 1 mise en demeure.

L'Etat lutte contre les fraudes

L'action du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude, pivot de la politique locale de lutte contre la fraude, est fondée sur l'échange d'informations et de signalements entre ses membres, sur la mise en œuvre concertée de contrôles conjoints et sur la promotion de ces contrôles.

En 2016, l'action du CODAF s'est concrétisée par 24 actions de contrôles concertés et 14 signalements ayant engendré des enquêtes administratives, qui ont donné lieu à une vingtaine de procès-verbaux, des sanctions pénales ou administratives (fermeture d'établissement) et autres rappels à la réglementation.

A l'issue de ces contrôles réalisés dans le département, le montant de la fraude constatée aux prestations sociales, fiscales et au travail dissimulé, est estimé à près de 8 millions d'euros laissant supposer un montant de fraude réelle bien supérieur.

En 2016, 80 % des décisions de justice ont été favorables à l'Etat

- 145 contentieux
- 2 déférés



Les sous-préfectures de Condom et de Mirande, ainsi que les Maisons de l'Etat qui sont positionnées sur ces communes, ont maintenu un service d'accueil et d'accompagnement du public et des élus

Elles assurent notamment une mission de conseil auprès des collectivités, indissociable du contrôle de légalité.

La sous-préfecture de Condom s'est notamment mobilisée sur les dossiers suivants :

- Le site archéologique de Séviac
- Le site de l'abbaye de Flaran
- La sécurisation des manifestations de l'été
- L'animation de la convention de revitalisation du site Intermarché de Lectoure
- La création de la Maison de l'Etat à Condom

La sous-préfecture de Mirande s'est notamment mobilisée sur les dossiers suivants :

- La préparation de la fusion des communautés de communes des Hautes vallées et Val de Gers
- L'accompagnement des projets « centre-bourg » des communes de Barcelonne du Gers, Marciac, Mirande
- La sécurisation des manifestations de l'été

En sa qualité de référente ruralité, la sous-préfète de Mirande a animé le réseau des Maisons de Services au Public et a participé à l'élaboration des contrats de ruralité avec chaque Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Gers.



L'Etat promeut le développement équilibré du territoire

■ Planification - urbanisme

La direction départementale des territoires (DDT) accompagne les communes dans l'élaboration et les modifications de leurs documents de planification

- 4 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) en cours
- 1 027 permis de construire
- 2 042 certificats d'urbanisme
- 28 permis d'aménager
- 956 déclarations préalables
- 4 SCOT dont 2 en cours d'étude, 1 en révision et 1 en début de procédure

■ Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Le Gers compte 13 000 km de cours d'eau et 3 000 plans d'eau. Des actions concrètes ont été réalisées afin d'améliorer la qualité de l'eau :

- 3 000 prélèvements ont été effectués
- 440 dossiers ont été instruits au titre de la police de l'eau



L'Etat soutient le développement et l'économie du territoire

■ Soutien du développement territorial

L'année 2016 a été marquée par le conventionnement des Groupes d'Action Locale (GAL) avec l'autorité de gestion des fonds européens (Conseil Régional d'Occitanie) pour le programme 2014-2020 permettant le démarrage effectif de la programmation des demandes d'aides Leader.

- 13 dossiers ont été programmés pour un montant de 829 000 € de Leader. Ces aides accompagnent des investissements tels que des maisons de santé, des festivals culturels, des multi-services ruraux, des restaurations du patrimoine...

Le montant des aides au développement local s'élève à 15,6 millions d'euros en 2016

- 203 projets au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 9 715 715 €
- 32 dossiers programmés sur le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) : 4,55 millions d'euros
- 9 dossiers ont bénéficié d'une aide au titre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT) : 663 303 €.
- 105 projets ont obtenu des subventions pour Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIL) : 552 041 €
- 39 dossiers retenus sur le Fonds d'Intervention pour la Prévention de Délinquance (FIPD) et de la politique de la ville : 110 686 €



Les contrats de ruralité

4 contrats de ruralité ont été signés avec chacun des Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Gers associant le département, la région et la caisse des dépôts et consignation.

À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale.

Le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

L'article 98 de la loi NOTRE instaure à partir du 1^{er} janvier 2016 la mise en place d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public élaboré conjointement par l'Etat et le Département, en associant les établissements publics de coopération intercommunale.

L'élaboration du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public a été initiée en avril 2016.

Ce schéma définit pour six ans un programme d'actions afin de renforcer l'offre de services dans les zones en déficit d'accessibilité, mais aussi pour développer les mutualisations des services sur l'ensemble du territoire.

Les Maisons de Services Au Public (MSAP).

Les Maisons de services au public sont des guichets d'accueil polyvalent chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics.

Le Gers compte 18 MSAP. Le maillage départemental semble aujourd'hui pertinent et ne paraît pas devoir être développé. Pour autant, il convient de stabiliser les MSAP, de les conforter, de diversifier l'offre de services qu'elles proposent, et de professionnaliser leur personnel. C'est notamment dans cet objectif que le 11 mai 2016, la sous-préfète de MIRANDE, référente de la ruralité, a organisé une première réunion visant à la constitution d'un réseau des MSAP au niveau départemental, qui doit aujourd'hui être consolidé.

■ Soutien de l'économie agricole

L'agriculture gersoise utilise 71 % de la surface totale du département et occupe 12 % des actifs. La DDT est principalement en charge de la gestion des aides européennes de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les masses financières Etat et Europe gérées par la DDT sont les suivantes :

- 1^{er} pilier de la PAC - soutenir et maintenir l'activité agricole de manière générale - **106,7 millions** : 6,7 millions d'euros pour les aides dites couplées en fonction des productions réalisées selon la surface (blé dur, protéagineux) ou d'animaux (vaches allaitantes, ovins, caprins) et 100 millions d'euros pour les aides dites découplées, sans lien avec la production, versées à l'hectare sur la base de références historiques.
- 2^{ème} pilier de la PAC - favoriser le développement rural et l'environnement : 3,2 millions d'euros pour l'aide à l'agriculture biologique, 2,9 millions d'euros pour les aides agro-environnementales, 5,4 millions d'euros au titre de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN).
- Dotations d'installation : 44 dossiers, 69 prêts bonifiés, 720 000 € d'aides.
- Aides à la modernisation : 143 dossiers, 3,3 millions d'euros.

Avec la grippe aviaire, le Gers est confronté fin 2016 et début 2017 à une crise d'une ampleur exceptionnelle qui touche à son identité même. Avec toute la filière, le conseil départemental et le conseil régional, les organismes consulaires, le réseau bancaire et les services de l'Etat, les différents organismes sociaux, la mobilisation a été immédiate pour gérer cette crise, et préparer l'après-crise.

L'Etat promeut un aménagement durable et équilibré du territoire

■ Infrastructures

L'opération de déviation de Gimont participe du projet de création d'une route express à 2x2 voies entre Auch et Toulouse. Elle consiste en la création de 9,6 km de route nouvelle entre, à l'ouest, la déviation d'Aubiet et, à l'est, le lieu dit la Guérite à Gimont. Le coût de l'opération est de 98,2 millions d'euros.

Les travaux des premiers ouvrages d'arts courants sont réalisés. Fin 2016, deux nouveaux marchés portant sur la réalisation de 6 ouvrages d'art permettant respectivement le franchissement de la RD 160, la rivière « la Marcaoué », la voie ferrée « Auch-Toulouse », la RD 12, la VC4 et la rivière « la Gimone » ont été engagés.

Sous réserve d'attribution des crédits et des imprévus techniques et climatiques, la fin des travaux de la déviation est prévue au 1^{er} semestre 2021.

5 millions d'euros ont été affectés à l'entretien et l'exploitation des 382 kms du réseau routier national (RN124 -RN21).

■ Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv)

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à réduire les consommations énergétiques de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs...et à développer les énergies renouvelables. Elle propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. Au total 40 collectivités du territoire du Gers bénéficient d'un soutien financier issu du fonds de financement de la transition énergétique : on dénombre 13 signataires de conventions TEPcv en 2015, pour un montant d'appui financier de 0,95 M€ et 27 signataires en 2016 pour un montant d'appui financier de 1 M€.



En 2016, le taux de chômage est en baisse de 0,4 % sur un an et s'élève à 8%, mais reste inférieur au taux de chômage en France métropolitaine de 9,7 %. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A baisse de 2,1% : 7 434 demandeurs d'emploi (DEFM) fin décembre 2016. L'emploi salarié a augmenté de 0,6 % sur un an, soit près de 190 emplois créés.

En 2016, trois priorités ont marqué l'action de l'Etat : l'appui à l'accès et au retour vers l'emploi, des actions spécifiquement ciblées sur les jeunes et la prise en compte de la crise aviaire via le dispositif d'activité partielle.

L'Etat renforce l'accès à l'emploi pour les plus éloignés du marché du travail

- Forte augmentation des contrats d'accompagnement dans l'emploi – contrats uniques d'insertion en 2016 avec 803 contrats prescrits pour un objectif de 710 (en 2015 628 CAE seulement avaient été prescrits)
- 200 contrats uniques insertion – contrats initiative emploi dans le secteur marchand, dont 51 CIE starter, dans le cadre d'une enveloppe contrainte (284 réalisés en 2015)
- L'enveloppe budgétaire de l'insertion par l'activité économique Etat est passée à 3 031 786 euros, soit environ 130 000 euros de plus qu'en 2015. L'essentiel de cette enveloppe a été consacré à l'aide aux postes. 22 structures de l'IAE ont continué à accueillir des personnes en insertion professionnelle pour un total toujours en progression de 258 Equivalents Temps Plein
- En juillet 2016, une action de développement de la clause d'insertion dans les marchés publics a été relancée pour 18 mois, dans le cadre de l'appel à projets Pacte territorial d'insertion FSE et grâce aux financements mobilisés par le Contrat de Ville



L'Etat intensifie l'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes

En 2016, un effort important a été maintenu en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, avec les deux mesures phares : Emplois d'Avenir et Garantie Jeunes.

- 194 jeunes en grande précarité entrés en Garantie Jeunes pour un accompagnement renforcé d'un an, sur Auch, l'Isle Jourdain et Condom
- 159 Emplois d'Avenir (EAV) conclus, destinés aux jeunes peu qualifiés, dont 42 dans le secteur marchand (26%). Une attention particulière a été portée via des comités de pilotage qui se sont réunis régulièrement sur les sorties d'emplois d'avenir pour s'assurer qu'aucun jeune ne reste sans solution à l'issue de l'EAV

L'Etat se mobilise pour soutenir les entreprises impactées par la crise aviaire

La crise aviaire a très fortement mobilisé le service activité partielle en 2016. Les secteurs les plus concernés ont été :

- L'élevage avec 234 salariés touchés pour un total de 116 000 heures autorisées
- La transformation avec 354 salariés pour un total de 63 500 heures autorisées
- Le commerce avec 125 salariés pour un total de 67 500 heures autorisées

La crise aviaire 2016 a entraîné l'indemnisation de 117 744 heures de travail perdues, pour un montant total de plus de 900 000 €.

L'Etat conforte la solidarité et l'insertion

Des efforts importants sont accomplis pour conforter le dispositif d'assistance aux habitants les plus en détresse du département.

- 2 003 812 € mobilisés pour la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion : hébergement d'urgence, réinsertion sociale, accès aux droits, formation
- 1 032 884 € pour assurer l'hébergement en centre d'accueil des demandeurs d'asile et des primo-arrivants (CADA, CAO, CAOMI)
- 7 753 630 € pour la protection des majeurs sous curatelle et tutelle
- La commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions chargée d'examiner les possibles expulsions locatives tant dans le parc public que privé, a vu son activité progresser nettement en 2016, en traitant 354 dossiers contre 296 en 2015, soit une augmentation de plus de 19 %. Parallèlement on assiste à une baisse de 22 % des situations entrées en procédure d'expulsion, soit 151 dossiers en 2016 contre 185 en 2015.

L'Etat renforce l'offre de logement

La politique de l'Etat en matière de logement répond à la nécessité de produire et améliorer des logements suffisants et adaptés aux besoins, en permettant à tous l'accès à un logement décent.

- 101 logements sociaux et très sociaux ont été financés en 2016 dans le parc public. Ont été également agréés 10 logements spécifiques : 6 en accession sociale et 4 destinés à des étudiants.
- 420 logements financés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), dans le cadre de la réhabilitation du parc privé : 28 du parc destiné à la location à vocation sociale et 392 appartenant à des propriétaires occupants disposant de ressources modestes.
- 3,94 millions d'aides à la pierre attribués pour les parcs public et privé.
- 34 signalements de mal-logement dont 3 ont fait l'objet d'arrêtés d'insalubrité.

■ **Projet de Renouvellement Urbain du Grand Garros**

Le quartier du Grand Garros est un des 200 quartiers prioritaires de la politique de la ville au niveau national depuis le 29 avril 2015. Le contrat de ville a été signé le 7 mai 2015.

En janvier 2016, le protocole de préfiguration, qui définit les études à réaliser avant le lancement des travaux, a été signé.

Le protocole a également validé la démolition de 2 immeubles représentant 96 logements. Le relogement des ménages et des activités situés dans ces 2 bâtiments ont été effectués.



A signaler également l'installation, en septembre 2016, de la conférence intercommunale du logement sur le périmètre du Grand Auch rendu obligatoire par l'existence du contrat de ville.

L'Etat développe la pratique sportive et la vie associative

- 414 730 € de subventions accordées par le centre national de développement du sport aux comités départementaux et aux clubs.
- 38 Projets Educatifs Territoriaux ont été signés. Ils recouvrent 100 % du territoire gersois et 10 000 € ont été consacrés à la formation des animateurs. Pour les BAFA, 2016 a connu une belle progression avec 161 diplômes délivrés (130 en 2015).
- 218 500 € pour Le Service Civique : cette politique inscrite dans le temps affiche un bilan depuis 2010 pour le Gers de 373 jeunes qui ont été accueillis dans le dispositif porté par 75 organismes agréés.
- 237 000 € au soutien du monde associatif, emplois, qualification des jeunes, soutien aux projets associatifs, politique de la ville.

L'Etat développe la culture



■ **La préservation du patrimoine**

Les opérations sur les monuments historiques classés et inscrits du Gers en 2016 n'appartenant pas à l'État concernent 22 édifices. L'aide de l'État de 1,5 M€ doit générer environ 4,3 M€ soutenant l'ensemble de la filière MH (pierre de taille, charpente couverture, et métiers d'art...). Parmi les plus importants, on peut citer la restauration de l'escalier monumental d'Auch, ou les travaux de restauration de la Villa de Séviac (couvertures et mosaïque) à Montréal du Gers, une opération de grande ampleur.

■ **La transmission des savoirs et la démocratisation de la culture**

Près de 300 000 € ont été mobilisés en matière d'éducation artistique et culturelle. Les actions conduites par CINE 32, la maison des écritures de Lombez, ou l'ADDA du Gers ont été fortement valorisées.

L'année 2016 est marquée par la concrétisation des actions du contrat de ville qui avait été signé le 7 mai 2015. Différents piliers forment l'ossature du contrat de ville : la rénovation urbaine et le cadre de vie, la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique, la participation des habitants avec pour priorité des volets transversaux tels que la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité hommes-femmes. Parmi les trente-six mesures spécifiques prévues dans le contrat de ville, certaines ont pris de l'ampleur en 2016.

Est notée l'accélération des actions relatives au cadre de vie. La rénovation urbaine va changer la physionomie et l'identité du quartier à moyen et long termes. Elle bénéficiera des financements de l'ANRU, puisque le quartier a été déclaré éligible au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) avec un statut « national ». Le protocole de préfiguration a été signé le 16 janvier 2016 pour une durée de 24 mois. Depuis cette signature, les études techniques et thématiques s'enchaînent dans le respect du calendrier souhaité par l'ANRU. L'étude de requalification en fera la synthèse et va permettre de repenser le quartier et son centre commercial. Parallèlement, ce calendrier est impacté par la déconstruction des deux tours vétustes Portos et D'Artagnan. Si la déconstruction à proprement parler se déroulera durant l'été 2017, il a été nécessaire en 2016 de rechercher des solutions de relogement pour les familles et pour les entités présentes dans le quartier (bureau de poste, Régie de quartier).



Désormais, le premier semestre 2017 va consister à préparer le chantier de déconstruction (sécurisation et désamiantage notamment), et à co-construire le projet en lien avec les habitants. La Maison du projet au cœur du quartier sera un relais essentiel du projet urbain.

A court terme, la Gestion Urbaine de Proximité a permis d'améliorer le cadre de vie des habitants au quotidien. Cette action mise en œuvre par la Ville est opérationnelle et s'appuie sur le diagnostic d'usage du collectif des marches exploratoires du Grand Garros.

Outre le volet urbain, le développement économique est un second enjeu essentiel. Il s'est matérialisé par l'installation de porteurs de projets dans le centre commercial : un cabinet d'infirmier et un médecin généraliste. Dans un autre registre et en lien avec la rénovation urbaine, le recrutement d'une facilitatrice des clauses sociales favorise l'embauche de demandeurs d'emplois issus du quartier. L'Office Public de l'Habitat du Gers s'appuie déjà sur son expertise dans le cadre du chantier de déconstruction.



Ensuite le volet cohésion sociale est favorisé par des actions aussi variées que la santé, l'accès à la culture et aux pratiques sportives, l'accompagnement social, la prévention de la délinquance ou encore la réussite éducative. Chacune de ces actions prennent forme. Cependant, en 2017 le programme d'encouragement à la pratique physique pour des bienfaits de la santé a pris de l'ampleur. Ce programme passerelle vers une pratique sportive régulière pour des personnes fragilisées a permis d'accompagner 41 personnes à raison de 30 séances par an. L'offre sportive nouvelle s'est étoffée avec pas moins d'une dizaine d'activités différentes. Sans oublier l'offre d'activités culturelles et l'organisation d'une deuxième résidence d'artiste qui a vocation à produire avec les habitants plusieurs web documentaires sur le passé et l'avenir du quartier.

Dans le domaine de la prévention, une équipe de médiation sociale et de prévention contre l'exclusion de la jeunesse a installé un Point Ecoute Jeune dans le quartier afin d'accueillir, d'écouter et d'accompagner les familles, les jeunes et les professionnels œuvrant auprès d'eux.

Le contrat de ville est aussi caractérisé par la participation des habitants. Le conseil citoyen fonctionne à raison d'une séance par mois, son fonctionnement tend vers l'autonomie grâce à la mise en place d'une charte de fonctionnement et un accompagnement des membres du conseil en matière de formation.

Enfin, le volet transversal s'est enrichi d'un nouvel outil, le plan territorial de prévention de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité femmes hommes qui a été présenté au préfet et aux élus lors du comité stratégique.

L'État accompagne les élèves et les structures

Dans le premier degré public, une diminution des effectifs (- 149 élèves) est enregistrée dans le département par rapport au constat de la rentrée scolaire 2015. Après une période de stabilité, une troisième année consécutive de baisse est enregistrée (-455 élèves sur la période 2014-2016). Le déséquilibre entre l'Est du département et le Sud Ouest persiste, mais l'augmentation des effectifs sur une zone de part et d'autre de la Nationale 124 ne s'est pas confirmée.

Dans le second degré public, les effectifs baissent globalement de 102 élèves, avec des tendances contraires au collège (-160 élèves) et au lycée (+58 élèves). Cette situation reflète le passage au lycée de la génération « 2000 », elle est très similaire au constat de l'année précédente.

Pour le privé, les effectifs sont quasiment stables dans le premier degré (-17), et continuent d'augmenter légèrement dans le second degré (+89).

Effectifs	Public	Privé
Ecoles	13 696	2 020
Collèges	6 927	1 624
Lycées	3 676	666
Lycées professionnels	1 503	62
Total	25 802	4 372



■ Le premier degré : protocole relatif à l'évolution pluriannuelle de la structure territoriale

Le département du Gers compte désormais 211 écoles publiques. Parmi les évolutions les plus significatives, est notée la concentration d'un RPI à Marciac, et la complète réorganisation des écoles de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers. Dans ce dernier cas, le protocole a permis de donner à la collectivité le temps nécessaire aux travaux : la réorganisation ne sera complètement achevée qu'en 2018. Le maintien d'écoles maternelles de proximité a constitué un objectif structurant, souvent repris dans d'autres territoires. Les dernières mesures du protocole, signé fin 2014, prendront effet à la rentrée 2017. Cette démarche a été validée au niveau national, puisque sa généralisation est en cours pour tous les départements ruraux et de montagne. L'État poursuivra son effort de soutien aux zones rurales qui se réorganisent, probablement par le biais d'une charte. Au niveau des dispositifs particuliers, l'effort a été poursuivi sur les priorités nationales.

L'État accorde des moyens significatifs

L'Education Nationale emploie près de 3 250 personnes dans le département du Gers pour répondre à ses différentes missions. La masse salariale brute versée aux personnels a augmenté, pour s'établir à plus de 150 millions d'euros €.

- Forfaits d'externat versés aux établissements privés sous contrat : 1 280 880 €
- Frais de déplacements des personnels itinérants : 90 083 €
- Fonctionnement des services : 124 682 €
- Service Minimum d'accueil : 9 409 €

L'État favorise la poursuite de l'évolution des services académiques

- Les services de la DSDEN ont été relogés en octobre 2016 dans des locaux entièrement réhabilités dans un immeuble situé place Jean David, permettant un meilleur accueil des usagers et une amélioration des conditions de travail des services et des partenaires.
- Un réseau de conseillers RH de proximité est actif depuis novembre 2016. Son objectif est d'informer, de conseiller et d'accompagner les personnels qui envisagent une mobilité.
- La mise en œuvre du projet Mess@Gers : il s'agit d'un dispositif de communication numérique permettant de partager et de mutualiser les pratiques innovantes. Cette initiative a été retenue au niveau national pour figurer dans Expéri-thèque, la bibliothèque en ligne de l'innovation pédagogique.

La contribution de l'Etat à la richesse du département recensée dans le présent rapport est au moins égale à **534 millions d'euros**, versés au titre des rémunérations des fonctionnaires, des interventions de toutes natures qui incluent aussi celles de l'Union Européenne, et notamment les crédits de la Politique Agricole Commune.

Il convient toutefois de noter que plusieurs services importants en nombre de personnel comme la gendarmerie, la direction départementale de la sécurité et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations n'ont pu communiquer de chiffres pour le montant de leur masse salariale. La contribution de l'Etat est donc bien largement supérieure au montant de 534 millions d'euros.



Dans le même temps, **449 millions d'euros** étaient prélevés au profit de l'Etat au titre de l'impôt.

Ces données illustrent l'expression de la solidarité nationale

212 millions d'euros de recettes fiscales ont été perçues au profit des collectivités territoriales en 2016, dont 45 millions d'euros pour la taxe d'habitation et 122 millions pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties).

L'État s'adapte pour mieux agir à moindre coût

L'action de la Direction départementale des Finances Publiques (DDFiP)

Déclarer ses revenus, puis s'acquitter de son impôt, est l'expression concrète du consentement à l'impôt qui fonde le pacte républicain. C'est pourquoi la DDFiP s'attache à améliorer le civisme fiscal, c'est-à-dire l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les contribuables, en proposant aux usagers une offre de service mieux adaptée, des démarches simplifiées et une administration d'une qualité de service de haut niveau, devenue plus accessible grâce aux nouvelles technologies.

S'agissant de la déclaration en ligne d'impôt sur le revenu, au titre de 2016, le nombre total de déclarants en ligne s'établit à 51 178, soit une progression de 34 % par rapport à l'année précédente.

La promotion du civisme fiscal s'exerce également à travers la mission de contrôle et de lutte contre la fraude fiscale laquelle demeure un enjeu majeur. Dans ce cadre, la DDFiP collabore activement avec l'ensemble des services de l'Etat dans la lutte contre les fraudes notamment au travers de sa participation au CODAF et en intensifiant les échanges d'informations dans le respect des règles du secret professionnel.

La DDFiP est concernée par quatre indicateurs de performance :

- Délais de paiement des comptes publics : 7,03 jours
- Taux de reddition des comptes de gestion au 15 mars 2017: 93 %
- Indice de qualité des comptes locaux : 17,4/20
- Taux de recouvrement des produits locaux : 98,31 %



L'action des services des douanes

En matière de lutte contre la fraude, le montant des droits redressés pour le bureau d'Auch en 2016 est de 50 685 €. Pour le Centre douanier de la viticulture et de l'Armagnac d'Eauze il est de 27 286 €.

Le bureau d'Auch a, par ailleurs, participé à 7 opérations de contrôles conjoints en collaboration avec les autres administrations membres du CODAF (Gendarmerie, BCR, URSSAF, DDCSPP...)



Le plan « Préfecture nouvelle génération »

Le lancement du Plan Préfecture Nouvelle Génération par le ministre de l'intérieur le 18 décembre 2015 constitue une réforme majeure des modalités de délivrance des titres.

Les démarches pour les cartes nationales d'identité, les passeports, les permis de conduire et les cartes grises seront simplifiées et leur instruction sera optimisée grâce à la dématérialisation et à la mise en place de Centres d'Expertises et de Ressources de Titres.

Cette réforme structurelle, sans précédent, est une nouvelle perspective pour la redéfinition des missions de la préfecture du Gers en confortant quatre missions prioritaires :

- le renforcement de la gestion locale de crise,
- l'amélioration de la capacité d'expertise juridique et le contrôle de légalité,
- l'intensification de la coordination territoriale des politiques publiques,
- la modernisation des procédures de délivrance des titres et la lutte contre la fraude documentaire.

En 2016, la préfecture s'est donc engagée, dans la construction d'un nouvel organigramme qui réponde aux enjeux d'une modernisation nécessaire, et qui sera mis en place en 2017.





PRÉFET DU GERS



AGIR POUR LE GERS EN 2016

Directeur de la publication : Pierre ORY, Préfet du Gers
Remerciements à l'ensemble des services de l'Etat pour leur collaboration à ce document.

Préfecture du Gers - 3 place du préfet Claude Érignac
BP 10322

32007 AUCH CEDEX

Conception : service départemental de la communication
interministérielle de l'Etat

Photos SDCI

Imprimé en juin 2017.